
Lettre du citoyen Blondéz qui propose de placer la fête de l'Être suprême le jour de celle du Travail, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Blondéz qui propose de placer la fête de l'Être suprême le jour de celle du Travail, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 19;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27621_t1_0019_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sin qu'à l'intrépidité et au généreux dévouement du citoyen *Housseau (sic)*, sergent au premier régiment d'artillerie, compagnie de *Menoir*, qui s'est précipité dans la salle et a emporté dehors le baquet enflammé. J'éprouve un plaisir bien sensible en te rendant compte du trait héroïque de ce brave homme : ce n'est pas le seul trait par lequel il s'est distingué; son républicanisme, son zèle pour le service, et la moralité de son caractère lui ont mérité l'estime et l'amitié de tout son corps.

« Il me paraîtrait juste de donner de l'avancement à un aussi bon citoyen : je te le recommande. S. et F. »

LAURENT.

(Applaudissements).

31

Les sans-culottes Eustache Farobert, Sauvin Guepet, Montisi, Renard et Scurer, habillés, armés, équipés et montés aux frais de la société populaire régénérée de Chalon-sur-Saône, se présentent à la barre, assurent la Convention de leur ardent patriotisme, et annoncent qu'ils seront suivis de deux autres cavaliers.

Mention honorable et insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

32

Travail Blondéz écrit à la Convention nationale qu'il apprend qu'elle va instituer une fête en l'honneur de l'Être-Suprême; il propose que ce soit, le jour de la fête du Travail, ou le jour de l'Opinion, et qu'on institue un agent de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[S. l. n. d.] (3).

Législateurs,

La raison seule peut tuer le fanatisme. Enchaîner autant qu'il est possible tous les fanatiques qui existent sur le sol français, est un devoir : l'humanité même l'ordonne; mais le fanatisme ne sera encore que blessé, et il n'en deviendra que plus terrible pour l'avenir. Ecra-ser la tête de mille serpens, n'est pas en détruire l'espèce; arracher la langue au calomniateur n'est pas anéantir la calomnie. Que la persuasion si douce et si puissante forme l'opinion ! qu'elle étouffe dans tous les cœurs jusqu'au dernier germe de ce monstre ! il est hors de la nature.

Il n'y a qu'une convention générale dans l'âme de tous les républicains qui puisse anihiler ce fantôme.

J'apprends dans le moment que vous insti-tuez une fête en l'honneur de l'Être-Suprême,

(1) P.V., XXXV, 300. Bⁱⁿ, 29 germ. (2^e suppl^t), 3 flor. (1^{er} suppl^t) et 4 flor. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 300. Débats, n^o 580, p. 22; Rép., n^o 120.

(3) Bⁱⁿ, 29 germ.

elle pourrait se célébrer le jour de la fête du travail, si nécessaire à l'homme, ou le jour de l'opinion : son culte doit être de tous les instants, mais il est consolant et honorable à l'homme de publier publiquement sa reconnaissance. Quant à l'Eternel, il n'a besoin d'aucune démonstration extérieure. Toutes les nations conviennent qu'avec la pratique de la simple loi naturelle, il est impossible de déplaire à un être souverainement juste; aucune ne peut nier que la différence des cultes extérieurs n'ait enfanté les plus grands maux de la terre. Nous avons brisé les autels de la superstition; s'ils se relevaient jamais, le despotisme, la tyrannie et toutes les puissances sanguinaires renaîtraient. Bornons-nous à ce que la nature nous dicte; que la morale purement naturelle (l'unique qui convienne à l'être raisonnable pour faire son bonheur et celui de la société) soit uniquement annoncée dans le temple de la Raison !

Qu'un homme vraiment vertueux soit choisi dans son canton pour au moins chaque décade, y faire pénétrer cette vérité par un simple colloque court et agréable, vous aurez alors un agent de la raison, qui ne sera pas le moins nécessaire dans un gouvernement fondé sur cette éternelle et inébranlable prérogative de l'humanité.

C'est l'objet de ma pétition et mon vœu depuis plus de 50 ans.

TRAVAIL BLONDEZ.

33

Le vérificateur des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, au ci-devant local des Capucines, la somme de 18.646,000 liv. en assignats démonétisés, et 183 liv. de coupures le tout provenant de la vente des domaines nationaux et recettes extraordinaires, faisant ensemble la somme de 18.646,183 liv., laquelle, joint à 1.981.353,817 livres déjà brûlés, forme un total de 2 milliards (1).

34

Les républicains composant le 3^e bataillon de l'Aube félicitent la Convention nationale d'avoir découvert et puni les traîtres, de son énergie dans cette circonstance comme dans toutes celles où la patrie a été en danger; ils l'invitent à rester à son poste, les défenseurs de la patrie resteront à leur.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[S. l., 25 germ. II] (3).

« Législateurs,

Quelle puissance pourra désormais s'opposer aux destinées glorieuses de la République fran-

(1) P.V., XXXV, 301. Bⁱⁿ, 29 germ; M.U., XXXVIII, 475; J. Sablier, n^o 1266.

(2) P.V., XXXV, 301. Bⁱⁿ, 29 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 300, pl. 1059, p. 39.